



## COLLEGE DES ENCADRANTS :

Le collège des encadrants comprend l'ensemble des enseignants adhérents du CASB et titulaires des brevets en vigueur. Il propose, pour la saison en cours, le nom du directeur technique au comité directeur du CASB qui validera ce choix (l'intéressé ne peut prendre part au vote s'il fait partie du comité directeur).

Les réunions du collège des encadrants se tiennent environ tous les deux mois et de préférence avant les réunions du comité directeur. Ces réunions permettent d'organiser et de gérer au mieux les formations tout au long de l'année

Le président du CASB y est systématiquement convié et pourra se faire représenter en cas de besoin par un membre du comité directeur.

Un compte-rendu de ces réunions est établi et transmis à l'ensemble des encadrants ainsi qu'au secrétaire du CASB.

Le Collège des encadrants comprendra également les élèves encadrants. L'objectif est de les intégrer au mieux pour leurs futures fonctions. Ils n'ont cependant aucune fonction élective.